

119^e Assemblée des délégué-e-s de la FSCI 2024

Résolution concernant Israël

Les délégués de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) adoptent la résolution suivante:

1. Ils condamnent avec la plus grande fermeté l'acte terroriste du Hamas du 7 octobre 2023.
2. Ils condamnent la minimisation de cet acte terroriste, telle qu'elle se produit régulièrement.
3. Ils demandent au Parlement suisse et au Conseil fédéral d'introduire et de mettre en œuvre rapidement l'interdiction du Hamas.
4. Ils appellent le Conseil fédéral à s'engager fortement pour la libération de tous les otages israéliens.
5. Ils attendent des autorités suisses, dans le cadre de la stratégie fédérale contre l'antisémitisme, qu'elles prennent des mesures efficaces pour faire face à l'augmentation des incidents antisémites depuis le 7 octobre 2023, y compris dans les hautes écoles.
6. Ils soulignent leur solidarité totale avec le peuple israélien et réaffirment que le droit à l'existence d'Israël n'est pas négociable pour la communauté juive de Suisse.
7. Ils déplorent les grandes souffrances subies par les populations civiles par cette guerre déclenchée par le Hamas et insistent sur la nécessité de rechercher la paix et la sécurité pour les populations israélienne, palestinienne et de toute la région.

Gotthardstrasse 65
Case postale
8027 Zurich

T +41 43 305 07 77

info@swissjews.ch
swissjews.ch

Resolution
Résolution
Risoluzione

Berne, le 02.06.2024

119. AD de la FSCI 2024

Hotel National
Theatersaal
Hirschengraben 24
3011 Berne